



licenciement pour départ en fongécif

Par **nico38**, le **17/06/2010 à 06:46**

BOnjour,

Je travaille depuis 3 ans dans une entreprise de transport. Le patron lorsque je lui ai demandé un départ en fongécif pour une durée de 8 semaines m'a clairement dit "je suis d'accord pour que vous partiez en fongécif mais d'une part je vous solde vos 5 semaines de congés pendant la période de formation et d'autre part durant la période de formation nous concluons un licenciement pour faute.

Pris par le temps et ayant répondu à ma demande de fongécif écrite qu'au tout dernier moment j'ai accepté oralement le compromis mé pas le licenciement pour faute mais pour rupture conventionnelle.

Mes questions sont les suivantes :

Comment puis je faire valoir mes droits sachant qu'il n'a pas le droit de faire cela, pour les congés et le licenciement ?

Est ce que je toucherais à mes indemnités d'assedic si je me faisais licencier pour faute lourde ou grave.

Est ce que je peux me faire soutenir par un délégué syndical (il n'y e, a pas dans ma boîte) ou vers quels texte de lois puis je m'appuyer...?

Merci de votre soutien membre du forum

NICO